



INFO LUTTES

N°2

Montreuil, le 10 Janvier 2023

RETRAITES : RECULS POUR TOUS !

La Première ministre a dévoilé le contenu de la réforme des retraites ce 10 janvier.

Sans surprise, le coup porté aux salariés est violent.

À l'instar de 2019, une large majorité de la population est opposée à cette réforme.

La Fédération CGT des Cheminots considère qu'il faut maintenant organiser la riposte !

▶ TOUS·TES CONCERNÉ·ES !

Les cheminots, comme l'ensemble de nos concitoyens, n'échappent à aucune réforme des retraites, contrairement à ce qui est véhiculé parfois. Qu'ils soient contractuels ou statutaires, les cheminots subiront donc les effets néfastes de cette réforme.

▶ LES PRINCIPALES ANNONCES

Le Gouvernement annonce :

- L'interdiction de départ à la retraite avant 64 ans d'ici 2030, au rythme d'un trimestre par an à partir du deuxième semestre 2023 ;
- L'accélération de la mise en œuvre de la réforme « Touraine » de 2014 pour atteindre 43 ans de cotisations à horizon 2027.

Au-delà des éléments de langage utilisés lors de la présentation du projet de réforme, le Gouvernement exige pour l'ensemble des Français de travailler plus longtemps au nom de la survie de notre système par répartition.

La CGT est opposée à cette réforme, les moyens existent pour financer notre système de retraite sans que les salariés soient obligés de travailler plus longtemps.

▶ POUR FINANCER DE BONNES RETRAITES, LA CGT PROPOSE

- D'augmenter les salaires de 3,5 %, ce qui dégagerait **6,5 milliards** d'euros ;
- L'égalité salariale femmes-hommes, qui dégagerait **5,5 milliards** d'euros ;
- De supprimer les exonérations et soumettre à cotisations sociales tous les éléments de rémunération.



Les exonérations de cotisations sociales représentent 66 milliards d'euros selon la commission des comptes de la Sécurité sociale. Leur suppression permettrait de dégager **20 milliards** d'euros ;

- De lutter contre la fraude aux cotisations sociales, ce qui rapporterait au minimum **1 à 2 milliards** d'euros par an (source : Acoess).

► CE QU'EXIGE LA CGT POUR LES CHEMINOTS

- La réouverture du régime spécial et son extension à tous les cheminots de la branche avec un retour au départ à 50 et 55 ans ;
- La création d'une Cessation Progressive d'Activité (CPA) ferroviaire pour tous les cheminots sur la base des contraintes permanentes liées à l'exercice des métiers allant au-delà des dispositifs existants ;
- Le maintien et l'extension des bonifications ;
- Des mesures spécifiques de déroulement et de fin de carrière ;
- Des mesures générales salariales et une politique volontariste d'embauches.

Cette nouvelle réforme n'est pas nécessaire, elle acte de nouveaux reculs sociaux, elle relève d'un choix politique contraire à l'intérêt des salariés. Il est possible de faire autrement.

La Fédération CGT appelle d'ores et déjà les cheminots à agir par la grève dans le cadre de l'action interprofessionnelle unitaire de 24 heures à venir.

Une nouvelle interfédérale se tiendra le 12 janvier 2023 à 14h30.

Les Fédérations représentatives nationalement auront à décider des suites revendicatives et des modalités d'action qu'il conviendra d'adopter pour faire agir les cheminots massivement et dans la durée.

F É D É R A T I O N C G T D E S C H E M I N O T S

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Fonction :
Grade :
Position de rémunération :
Etablissement :
Tél :
E-mail :



BULLETIN D'ADHESION

**RENFORCE-TOI !
REJOINS LA CGT DES CHEMINOTS**

Nom du secteur : Tél :
Syndicat : Tél :
Nom du contact :
Nom du syndiqué :



La lutte,

ça paye



RETRAITES - 19 JANVIER DANS LA RUE ET EN GRÈVE !

La FNME-CGT revendique, avec la plus profonde détermination, l'amélioration pour tous du régime général de retraite par répartition et la défense des régimes pionniers que sont les régimes spéciaux.

Les régimes spéciaux sont des systèmes de retraite exemplaires, solidaires et excédentaires. Ce sont les régimes spéciaux qui doivent servir de modèle et être étendus à l'ensemble du monde du travail.

La FNME-CGT oppose à la contre-réforme régressive proposée par le président Macron et le premier ministre Borne. La FNME-CGT - avec ses syndicats, ses militants et sympathisants et les salariés - part à l'offensive avec un plan de bataille. Le projet artificiel d'une retraite jusqu'à 66 ans doit être immédiatement abandonné au profit d'une amélioration pour tous des retraites. Soit le pouvoir néolibéral entend le peuple soit ce sera une explosion sociale.

Avec les prières de la CGT, le cible c'est une retraite à 60 ans avec 75% de la rémunération. Si la contre-réforme de la « classe du grand-père » passe, c'est la casse du Statut et de la branche des industries électriques et gazières en 10 ans.

Pour les moins de 55 ans, avec le projet Borne-Macron, la retraite des IEG c'est mort...

Réfléchissez et agissez !

**JEUDI 19 JANVIER
TOUS DANS LA RUE
ET EN GRÈVE**
avec reprise en main
de l'outil de travail.

19 JANVIER 2023



fnme-cgt.fr

**LE SERVICE PUBLIC
EST UNE ÉNERGIE**

D'AVENIR

**MOBILISÉS
POUR VOUS**





Pas d'autre choix !

Tous dans la rue en grève et en manifestation le 19 janvier

Le 10 janvier à 17h30, la Première Ministre a dévoilé le projet de réforme des retraites voulu par Mr Macron.

Depuis 30 ans les gouvernements successifs qui se sont succédés ont en moyenne présenté une réforme des retraites tous les 4 ans. ***Pour quel résultat ?***

Mme Borne, comme tous ceux qui se sont succédés à son poste utilise les mêmes arguments et les mêmes artifices pour tenter de justifier l'inacceptable.

Travailler plus longtemps serait à nouveau la seule « solution » pour pouvoir préserver les régimes de retraites par répartition, tous cela au nom de l'équité, de la justice sociale : ***c'est faux !***

Comment peut-on présenter cette réforme comme un progrès social quand on propose aux salariés de repousser l'âge de départ en retraite ? L'argument du gouvernement et de ses soutiens est tout simplement scandaleux

La CGT appelle l'ensemble des salariés à la mobilisation et à la grève pour dire :

- Non à cette réforme injuste et brutale !
- Non au report de l'âge légal de retraite à 64 ans
- Non à l'allongement de la durée des cotisations
- Non à la fin des régimes spéciaux

La CGT revendique et propose :

- Une retraite à 60 ans à taux minimum
- Un départ anticipé pour tous les métiers pénibles
- Une pension minimum revalorisée à la hauteur du SMIC.

Cette réforme va frapper de plein fouet l'ensemble des salariés. Elle va aggraver la précarité et renforcer les inégalités femmes-hommes.

Ce projet est le choix de l'injustice et de la régression sociale.

Tous ensemble dans la rue dès le 19 janvier pour exiger le retrait de cette réforme et imposer d'autres choix.

Montreuil, le 12 janvier 2023

Fédération Nationale des Travailleurs de l'Etat CGT

263, rue de Paris - Case 541 - 93515 Montreuil Cedex

Tel. : 01 55 82 89 00 - Mail : trav-etats@cgt.fr

RÉFORME DES RETRAITES

ATTENTION,

ARNAQUE

LE VRAI OBJECTIF.

Emmanuel Macron a décidé de passer en force sa réforme des retraites, contre l'avis de l'ensemble des organisations syndicales et d'une large majorité de la population.

Au lieu de répondre au défi énergétique, sanitaire et environnemental, le Gouvernement prend la grave responsabilité de plonger le pays dans un conflit social de grande ampleur.

POURQUOI ?

Notamment pour contraindre les cadres et les professions techniciennes et intermédiaires à se tourner vers l'épargne retraite avec l'espoir de maintenir leur niveau de vie.

Ce serait un cadeau en or pour les banques et les assurances mais un grave recul pour les salarié-es qui n'auraient aucune garantie de récupérer leur mise !

TROP C'EST TROP !

Il s'agit de la 8^e réforme en 30 ans qui organise la baisse des droits à retraite. Dans le même temps les dividendes ont explosé et les grandes entreprises payent toujours moins d'impôts et de cotisations sociales.

En 2020, nous avons forcé le gouvernement à enterrer son projet de retraite à points. Nous pouvons à nouveau changer la donne par notre mobilisation.

Notre pays n'a jamais été aussi riche, ce que nous voulons, c'est travailler moins et mieux, pas le contraire !

UNE RÉFORME INJUSTE QUI VA PRÉCIPITER LA BAISSSE DES PENSIONS

TOUT LE MONDE PERDANT

Aujourd'hui, les cadres partent à 63 ans en moyenne. Avec ce projet, les salarié-es devraient travailler beaucoup plus longtemps. Pourtant, l'espérance de vie en bonne santé stagne à 65 ans en moyenne.

- L'âge d'ouverture des droits serait augmenté de 3 mois chaque année dès la génération 1961. Il ne serait plus possible de partir avant 64 ans pour celles et ceux nés après 1968.
- Il faudrait avoir cotisé 43 annuités pour toutes celles et ceux né-es après 1966.
- Les départs anticipés pour pénibilité, carrières longues ou régimes spéciaux seraient reportés de deux ans.

UN REcul MAJEUR

Seules 38 % des personnes de plus de 60 ans sont en emploi. Reporter l'âge de départ n'augmenterait pas l'emploi des seniors mais accélérerait la chute du niveau des pensions, déjà sévèrement amputées par les précédentes réformes.

Pour un cadre du privé, sa pension totale représentait :

- 72 % du salaire de fin de carrière il y a 40 ans,
- contre 67 % aujourd'hui...
- Ce sera 51 % dans 40 ans.

(Source: AGIRC-ARRCO).

VOUS ACCEPTERIEZ QUE VOTRE FICHE DE PAIE SOIT AMPUTÉE D'UN TIERS ?!

C'EST CE QUE LE GOUVERNEMENT VEUT FAIRE AVEC NOS RETRAITES.

ET SI ON PARLAIT ENFIN DU FINANCEMENT ?

Le Gouvernement veut imposer sa réforme violente et injuste pour résoudre un déficit qui s'élèverait à 12 milliards à horizon 2030... Pourtant, il a refusé d'examiner les nombreuses propositions des organisations syndicales qui permettent non seulement de remettre les comptes à l'équilibre mais, surtout, de financer la retraite à 60 ans avec au minimum 75 % du dernier salaire :

- Mobiliser les 159 milliards d'euros annuels d'aides publiques aux entreprises.
- Mettre à contribution les revenus financiers des entreprises. (En 2022, les actionnaires des entreprises du Cac 40 ont touché 82 milliards d'euros, un sommet jamais atteint).
- Élargir l'assiette des cotisations et y intégrer les primes des fonctionnaires, l'intéressement et la participation.
- Mettre fin aux 28 % d'écart de salaire entre les femmes et les hommes pour ajouter 6,5 milliards par an dans les caisses.
- Augmenter les cotisations d'un point pour rapporter près de 15 milliards d'euros.

AUGMENTER LES SALAIRES, PAS L'ÂGE DE LA RETRAITE !

Augmenter les salaires, c'est davantage de cotisations sociales pour financer les retraites, c'est aussi se garantir de meilleurs droits à retraite. Cadres et professions techniques et intermédiaires sont exclus des augmentations générales et renvoyé-es à des primes ponctuelles.

En 2022, les salaires des cadres et professions intermédiaires ont baissé de 3,6 % en euros constants !

Pour garantir la juste rémunération de notre travail et de nos qualifications, la CGT revendique :

- L'indexation des salaires sur les prix et le rétablissement de l'échelle mobile des salaires.
- La mise en place de sanction pour les entreprises qui discriminent les femmes.
- La revalorisation des métiers féminisés et la reconnaissance des qualifications.

GRÈVE JEUDI 19 JANVIER 2023

RÉFORME DES RETRAITES ATTENTION, ARNAQUE

LE VRAI OBJECTIF.

Emmanuel Macron a décidé de passer en force sa réforme des retraites, contre l'avis de l'ensemble des organisations syndicales et d'une large majorité de la population.

Au lieu de répondre au défi énergétique, sanitaire et environnemental, le Gouvernement prend la grave responsabilité de plonger le pays dans un conflit social de grande ampleur.

POURQUOI ?

Notamment pour contraindre les cadres et les professions techniques et intermédiaires à se tourner vers l'épargne retraite avec l'espoir de maintenir leur niveau de vie.

Ce serait un cadeau en or pour les banques et les assurances mais un grave recul pour les salarié-es qui n'auraient aucune garantie de récupérer leur mise !

TROP C'EST TROP !

Il s'agit de la 8^e réforme en 30 ans qui organise la baisse des droits à retraite. Dans le même temps les dividendes ont explosé et les grandes entreprises payent toujours moins d'impôts et de cotisations sociales.

En 2020, nous avons forcé le gouvernement à enterrer son projet de retraite à points. Nous pouvons à nouveau changer la donne par notre mobilisation.

Notre pays n'a jamais été aussi riche, ce que nous voulons, c'est travailler moins et mieux, pas le contraire !

UNE RÉFORME INJUSTE QUI VA PRÉCIPITER LA BAISSSE DES PENSIONS

TOUT LE MONDE PERDANT

Aujourd'hui, les cadres partent à 63 ans en moyenne. Avec ce projet, les salarié-es devraient travailler beaucoup plus longtemps. Pourtant, l'espérance de vie en bonne santé stagne à 65 ans en moyenne.

- L'âge d'ouverture des droits serait augmenté de 3 mois chaque année dès la génération 1961. Il ne serait plus possible de partir avant 64 ans pour celles et ceux nés après 1968.
- Il faudrait avoir cotisé 43 annuités pour toutes celles et ceux né-es après 1966.
- Les départs anticipés pour pénibilité, carrières longues ou régimes spéciaux seraient reportés de deux ans.

UN REcul MAJEUR

Seules 38 % des personnes de plus de 60 ans sont en emploi. Reporter l'âge de départ n'augmenterait pas l'emploi des seniors mais accélérerait la chute du niveau des pensions, déjà sévèrement amputées par les précédentes réformes.

Pour un cadre du privé, sa pension totale représentait :

- 72 % du salaire de fin de carrière il y a 40 ans,
- contre 67 % aujourd'hui...
- Ce sera 51 % dans 40 ans.

(Source: AGIRC-ARRCO).

VOUS ACCEPTERIEZ QUE VOTRE FICHE DE PAIE SOIT AMPUTÉE D'UN TIERS ?!

C'EST CE QUE LE GOUVERNEMENT VEUT FAIRE AVEC NOS RETRAITES.

ET SI ON PARLAIT ENFIN DU FINANCEMENT ?

Le Gouvernement veut imposer sa réforme violente et injuste pour résoudre un déficit qui s'élèverait à 12 milliards à horizon 2030... Pourtant, il a refusé d'examiner les nombreuses propositions des organisations syndicales qui permettent non seulement de remettre les comptes à l'équilibre mais, surtout, de financer la retraite à 60 ans avec au minimum 75 % du dernier salaire :

- Mobiliser les 159 milliards d'euros annuels d'aides publiques aux entreprises.
- Mettre à contribution les revenus financiers des entreprises. (En 2022, les actionnaires des entreprises du Cac 40 ont touché 82 milliards d'euros, un sommet jamais atteint).
- Élargir l'assiette des cotisations et y intégrer les primes des fonctionnaires, l'intéressement et la participation.
- Mettre fin aux 28 % d'écart de salaire entre les femmes et les hommes pour ajouter 6,5 milliards par an dans les caisses.
- Augmenter les cotisations d'un point pour rapporter près de 15 milliards d'euros.

AUGMENTER LES SALAIRES, PAS L'ÂGE DE LA RETRAITE !

Augmenter les salaires, c'est davantage de cotisations sociales pour financer les retraites, c'est aussi se garantir de meilleurs droits à retraite. Cadres et professions techniques et intermédiaires sont exclus des augmentations générales et renvoyé-es à des primes ponctuelles.

En 2022, les salaires des cadres et professions intermédiaires ont baissé de 3,6 % en euros constants !

Pour garantir la juste rémunération de notre travail et de nos qualifications, la CGT revendique :

- L'indexation des salaires sur les prix et le rétablissement de l'échelle mobile des salaires.
- La mise en place de sanction pour les entreprises qui discriminent les femmes.
- La revalorisation des métiers féminisés et la reconnaissance des qualifications.

GRÈVE JEUDI 19 JANVIER 2023



Communiqué intersyndical ministère des armées

Retraites : journée de mobilisation le 19 janvier Non à la réforme des Retraites

La Première Ministre a annoncé ce 10 janvier 2023 le report de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans avec une accélération de l'augmentation de la durée de cotisation.

Cette mesure est brutale et profondément injuste. Elle va contraindre des millions de personnes à travailler plus, sans gagner plus. Ce sont les salarié·es qui ont commencé à travailler tôt et/ou qui ont souvent des carrières modestes qui vont payer le prix de cette réforme. Pire, contrairement à ce qui est affiché, il n'y a pas de problème dramatique de financement de notre système de retraites qui justifie une telle mesure.

Attachées à un meilleur partage des richesses, les organisations syndicales n'ont eu de cesse pendant la concertation avec le Gouvernement de proposer d'autres solutions de financement, à commencer par l'amélioration de l'emploi des seniors. Jamais le gouvernement, arc-bouté sur son projet, ne les a étudiées sérieusement.

Suite à l'annonce de la réforme gouvernementale, toutes les organisations syndicales se sont immédiatement réunies pour construire une réponse commune de mobilisation nationale.

L'unité syndicale est la même dans les établissements étatiques et industriels de Défense au ministère des Armées où toutes les organisations représentatives s'accordent sur le refus du report de l'âge légal.

La mobilisation prendra la forme d'une première journée de grève et de manifestation le jeudi 19 janvier 2023.

Les organisations syndicales du ministère des armées appellent tous les travailleuses et les travailleurs du ministère à se mobiliser fortement dès cette première journée et à participer aux différentes initiatives organisées en intersyndicale.

Paris le 11 janvier 2023

RÉFORME DES RETRAITES

MOBILISONS-NOUS !



Retraites : mobilisons nous aux Finances !

La première ministre vient d'annoncer les grandes lignes de son projet de contre-réforme des retraites :

- report de l'âge de départ à la retraite à 64 ans
- accélération de l'augmentation de la durée de cotisation qui passe à 43 ans dès 2027.

Les fédérations des Finances Solidaires, CGT, CFDT, FO, UNSA, CTFC et CFE-CGC sont unanimes : C'est NON !

Le financement du système des retraites n'est pas en danger. Il ne nécessite absolument pas une mesure aussi brutale qui, en plus d'être injuste, va pénaliser les travailleurs les plus modestes, ceux dont la pénibilité n'est pas reconnue, ceux qui ont commencé à travailler tôt et les générations nées à partir du second semestre 1961.

Cette réforme va toucher l'ensemble des agents publics, qui devront travailler deux années supplémentaires.

Les améliorations évoquées par le gouvernement avec la mise en place d'une retraite progressive dans certains cas, la conservation des droits liés au service actif et désormais leur portabilité, ne peuvent en aucun cas compenser le recul de l'âge d'ouverture des droits à la retraite ou l'allongement accéléré de la durée de cotisation.

Cette contre-réforme n'est pas dictée par des nécessités économiques.

C'est une réforme budgétaire qui cherche 20 milliards d'euros d'économie sur le dos des travailleurs en les faisant travailler plus longtemps.

C'est le choix de l'injustice et de la régression sociale !

Toutes les organisations syndicales appellent à une mobilisation interprofessionnelle, sous la forme d'une première journée de grèves et de manifestations le 19 janvier 2023.

Faire reculer le gouvernement, c'est possible. Cette journée doit être massivement suivie aux Finances et dans l'ensemble des secteurs d'activités pour obtenir le retrait de ce projet

Le 19 janvier, Toutes et tous en grève et dans les manifestations!



Toutes et tous mobilisé·es pour une retraite à 60 ans !

Refusons le projet Macron !

La réforme des retraites fait son grand retour sur le devant de la scène politique. La réforme systémique de 2019 est oubliée, on ne parle plus d'égalité de traitement avec un système par points, argument du 1^{er} mandat de Macron.

Les annonces d'E Borne reviennent à la bonne vieille méthode de la réforme paramétrique : recul de l'âge de départ et accélération de la réforme Touraine sur l'allongement de la durée de cotisation. Et bien sûr, projet de détruire les régimes spéciaux.

Le gouvernement prétend que c'est nécessaire pour renflouer les caisses de l'État. Pourtant le Conseil d'Orientation des Retraites réaffirme que ce n'est pas nécessaire d'avoir cette réforme. En 2022 le régime est excédentaire !

Une réforme ni juste, ni équilibrée !

L'ensemble des salarié·es vont devoir travailler plus longtemps :

⇒ L'âge d'ouverture des droits sera augmenté de quatre mois chaque année à partir de la génération 1961. Il ne sera plus possible de partir avant 64 ans pour celles et ceux né·es après 1968.

⇒ Il faudra un trimestre de cotisation de plus chaque année pour avoir une carrière complète.

⇒ Les 43 annuités de cotisation s'appliqueront dès la génération 1963.

⇒ Les départs anticipés pour pénibilité, carrières longues ou régimes spéciaux seront reportés d'au moins deux ans.

⇒ La décote reste en vigueur jusqu'à l'âge de 67 ans.

Cette réforme va encore faire chuter le niveau des pensions. Seuls 35 % des 60-65 ans sont encore en emploi. Avec la réforme, encore plus de salarié·es seront contraint·es de partir avec une carrière incomplète et après des années de précarité, notamment les femmes. La réforme va donc encore accentuer les inégalités entre les femmes et les hommes !



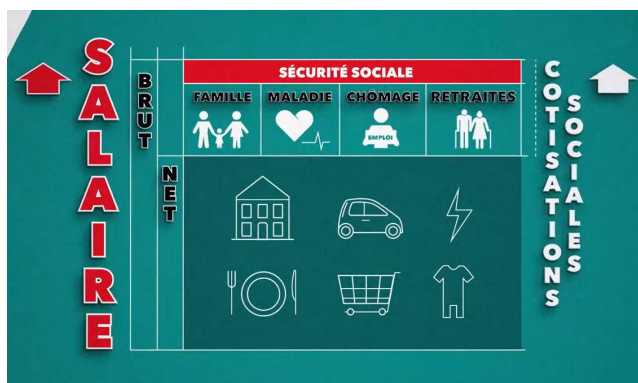
Quid de la retraite minimale à 1200 € ?

La revalorisation du minimum retraite à 85 % du Smic (1 200 euros) est prévue par la loi depuis... 2003 ! Le gouvernement met donc enfin en œuvre une mesure déjà prévue, en oubliant de préciser que ce sera conditionné au fait d'avoir une carrière complète, sachant que le nombre d'annuités de cotisations va augmenter. Pour les 80 % des retraité·es qui ont une pension de moins de 1 000 euros sans avoir de carrière complète, majoritairement des femmes, cette mesure ne changera rien !

Grand gagnant : le patronat !

La hausse des cotisations sociales patronales « retraite » sera compensée intégralement par la baisse de cotisations pour les accidents du travail et les maladies professionnelles. Le MEDEF salue d'ailleurs les décisions « responsables et efficaces » du gouvernement.

Pour la CGT un autre projet de société est possible !



Les retraites sont reversées aux travailleur-ses qui ont cotisé durant leur vie. Cela fait partie des cotisations sociales que le patronat aime à appeler des « charges ». C'est du salaire qui est socialisé pour faire fonctionner les quatre branches de la Sécurité sociale : famille, maladie, chômage et retraites.

Il est important de faire la différence entre le salaire brut et le salaire net. Net pour assurer les fins de mois, brut pour financer les aléas de toute une vie. **Plus le salaire est élevé, plus les cotisations le sont aussi.**

Il y a donc d'autres leviers que ceux proposés par le gouvernement pour augmenter les recettes du régime des retraites. Même si on part du principe qu'il faut trouver 12 milliards d'euros à horizon 2032 (ce qui n'est en rien certain), on peut financer la retraite à 60 ans par les biais suivants :

- ⇒ L'égalité salariale réelle entre les femmes et les hommes pour mettre fin aux 28 % d'écart de salaire en défaveur des femmes, ce qui rapporterait 6 milliards.
- ⇒ L'augmentation du SMIC à 2000 € brut et l'augmentation généralisée des salaires dont le dégel du point d'indice.
- ⇒ La remise en place de l'échelle mobile des salaires.
- ⇒ La diminution du temps de travail à 32h payées 35h pour créer des emplois.
- ⇒ La fin des exonérations des cotisations sociales patronales (75 milliards d'euros).
- ⇒ La mise à contributions des dividendes et des revenus financiers des entreprises. Pour rappel, en 2022, les actionnaires des entreprises du CAC 40 ont touché 80 milliards, un sommet jamais atteint.
- ⇒ L'augmentation des cotisations d'un point, ce qui rapporterait près de 15 milliards d'euros.

L'ensemble de ces mesures, véritable choix de société, permettrait à la Sécu d'être excédentaire et donc de revenir à un système de retraite où chacun-e pourrait partir à 60 ans (55 ans pour les métiers pénibles) avec une retraite à taux plein se basant sur les salaires des 6 meilleurs mois et après 37,5 années de cotisation prenant en compte des années d'études et de formation.



La FERC CGT appelle les travailleurs et travailleuses de l'ensemble de ses champs à se mobiliser par la grève et à participer à l'ensemble des manifestations qui auront lieu partout en France pour contrer le projet de loi rétrograde sur les retraites Macron/Borne.

Pour une société émancipatrice et porteuse de progrès social, un autre projet est possible !

Montreuil, le 16 décembre 2022



Mesdames et Messieurs les Ministres,
de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse,
des Sports,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche,
de l'Agriculture,
de l'Économie et des Finances,
des Affaires Étrangères,
du Travail

Réf. 064-22

Objet : préavis de grève FERC-CGT du 1er au 31 janvier 2023

Mesdames, Messieurs les Ministres,

La FERC-CGT dépose un préavis de grève dans le cadre de la mobilisation interprofessionnelle contre la réforme des retraites qui sera annoncée le 10 janvier 2023 ainsi que pour toutes les mobilisations locales et nationales jusqu'au mardi 31 janvier 2023.

La FERC-CGT dénonce avec force les dernières annonces gouvernementales sur la réforme des retraites, le projet de destruction des lycées professionnels et les attaques contre le droit de grève et la liberté syndicale.

Par conséquent, ce préavis est destiné à couvrir toute action revendicative concernant l'augmentation des salaires et des pensions, l'amélioration des conditions de travail, la défense de la voie professionnelle, la défense des droits syndicaux et de notre système de retraite.

Nous revendiquons l'augmentation générale des salaires, notamment le SMIC à 2000 € brut et l'augmentation automatique des salaires minimums de branche dès lors que le SMIC est revalorisé, la majoration du point d'indice et des pensions pour toutes et tous, la création d'emplois stables et statutaires et l'amélioration des conditions de travail.

Nous exigeons également des plans d'urgence dans l'ensemble des secteurs de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la formation professionnelle et du monde associatif pour répondre aux besoins de la population.

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels de nos secteurs. Il doit leur permettre de mener à bien toute action revendicative s'inscrivant dans le cadre des différentes journées d'action locales et/ou nationales, et de participer aux mobilisations prévues.

Recevez, Mesdames, Messieurs les Ministres, l'expression de notre considération distinguée.

Marie BUISSON
Secrétaire Générale



**FÉDÉRATION DE L'ÉDUCATION
DE LA RECHERCHE ET DE LA CULTURE**

263, rue de Paris - case 544 - 93515 - Montreuil cedex - Tél. 01 55 82 76 12 - Fax 01 49 88 07 43

Internet : www.ferc-cgt.org e-mail ferc@cgt.fr



Madame Heydemann
Orange
111 quai Président Roosevelt
92130 Issy Les Moulineaux

Objet : Préavis de grève
pour la journée du 19 janvier 2023

Montreuil, le 11 janvier 2023

Madame la directrice générale

Le gouvernement a annoncé le report de l'âge de la retraite à 64 ans avec une accélération de l'augmentation de la durée de cotisation.

Cette nouvelle réforme si elle est appliquée impactera l'ensemble des salariés alors que le système par répartition n'est pas en danger et que rien ne justifie une telle réforme.

A Orange la situation des salariés n'a cessé de se dégrader tant sur la rémunération que sur les conditions d'emplois, la réforme des retraites aurait des conséquences néfastes sur la santé des salariés déjà éprouvés au travail.

Il y a urgence à répondre aux exigences sociales qui s'expriment dans le pays dont celles des salariés du Groupe Orange.

Dans ce sens la CGT FAPT dépose un préavis de grève de 24 heures pour la journée du 19 janvier 2023 afin de couvrir les personnels d'Orange quels que soient leurs statuts.

La CGT FAPT appelle l'ensemble des salariés à cesser le travail le 19 pour une autre répartition des richesses, pour un départ à la retraite à 60 ans à taux plein. pour l'emploi, les salaires, les conditions et l'organisation du travail, pour le droit de revendiquer, pour garantir le droit à la communication,.

Les salariés d'Orange revendiquent

Une politique de reconnaissance et de rémunération ambitieuse avec :

- Un départ à la retraite à 60 ans à taux plein.
- La prise en compte de la pénibilité avec des départs anticipés à taux plein
- L'augmentation immédiate à hauteur 8% des salaires au vu du bon état de santé des finances de l'entreprise.
- La mise en place du 13ème mois en plus des éléments de rémunérations actuels.
- Une réelle reconnaissance des qualifications et de l'expérience.
- La suppression de toutes inégalités salariales (sous-positionnements et non promu depuis +10 ans,..).
- le rattrapage des inégalités salariales Femmes/Hommes.
- Un SMIC à l'embauche de 1800€ sans qualification.
- Aucun salaire de cadre en dessous du plafond de la sécurité sociale soit 3428 € /brut /mensuel.

- La prise en charge de l'ensemble des frais induits lors du travail à domicile en confinement sans cadre légal.

Une politique d'emploi ambitieuse avec :

- Les recrutements nécessaires, à parité Femmes/Hommes, par territoire afin de garantir la réponse aux besoins des usagers, permettant l'amélioration des conditions de vie et de travail.
- L'embauche des apprentis, CDD, intérimaires... qui en font la demande.
- La ré-internalisation des activités et des salariés de la sous-traitance le nécessitant.
- L'amélioration des conditions de travail notamment par l'utilisation des gains de productivité afin de réduire le temps de travail à 32h.
- L'arrêt de tous projets de fermetures des boutiques et la réouverture de boutiques de proximité Orange maison mère et la réinternalisation de l'activité pour stopper tout dumping social
- **Pour le droit de revendiquer**

L'arrêt de toutes les pressions et répressions en direction des militants syndicaux et la levée de toutes les sanctions

- **En convergence d'intérêts professionnels, les retraités d'Orange seront aussi dans l'action sur des revendications particulières que nous vous demandons de prendre en compte :**

- La portabilité de la complémentaire Santé au même tarif que les actifs et avec la même participation de l'employeur au départ et tout au long de la retraite
- Une participation pour les transports au moins équivalente à celle octroyée aux actifs
- La mise en œuvre de mesures par Orange afin que tous les retraités partis avant 2020 puissent avoir accès au Kiosque Retraités et ainsi bénéficier de réductions pour les produits et abonnements téléphoniques

Dans le cadre de ce préavis, nous réaffirmons notre volonté d'être reçu par la direction d'Orange.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice Générale l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la CGT-FAPT
Membre du bureau fédéral
Pascal Le Lausque





Monsieur Philippe WAHL
Président du Groupe La Poste
9 rue du Colonel Avia
75 757 Paris Cedex 15

Montreuil, le 11 Janvier 2023

Monsieur le Président,

Le gouvernement a annoncé le report de l'âge de la retraite à 64 ans avec une accélération de l'augmentation de la durée de cotisation.

Cette nouvelle réforme si elle est appliquée impactera l'ensemble des salariés alors que le système par répartition n'est pas en danger et que rien ne justifie une telle réforme.

A La Poste, la situation des salariés n'a de cesse de se dégrader tant sur la rémunération que sur les conditions d'emploi, la réforme des retraites entraînerait des conséquences néfastes sur la santé des salariés déjà éprouvés au travail et par la précarité.

Il y a urgence à répondre aux exigences sociales qui s'expriment dans le pays dont celles des salariés du Groupe La Poste.

C'est pour cela que notre Fédération met à disposition un préavis de grève de 24 heures, pour la journée du jeudi 19 Janvier 2023, afin de couvrir tous les arrêts de travail qui seront décidés par les personnels de La Poste quel que soit leur statut : fonctionnaire, agent contractuel de droit public ou privé, cadre et non cadre, ainsi que tout personnel appelé à exercer une activité professionnelle au sein des services dans la période. Il prendra effet à partir du mardi 17 Janvier 2023 début de service des brigades de nuit jusqu'au samedi 21 Janvier 2023 fin des services de nuit.

Lors de cette journée les personnels de La Poste sont susceptibles de cesser le travail pour exiger la prise en compte des revendications suivantes :

- Une augmentation de salaire immédiate permettant de rattraper et d'augmenter le pouvoir d'achat, l'attribution du 13^{ème} mois, l'heure de nuit à 3 euros
- La durée légale du temps de travail à 32h hebdomadaires en jour et 28h en nuit, avec maintien des salaires et création d'emplois nécessaires.
- Le Droit à la retraite à 60 ans à taux plein et des départs anticipés dès 55 ans pour les métiers pénibles.
- La création d'emplois et le remplacement de tous les départs (retraites, départs anticipés, mobilités...), l'amélioration des conditions de travail.
- L'embauche par La Poste en CDI à temps complet de tous les contrats précaires sur l'ensemble des métiers.
- Pour le maintien et le développement du service public postal.
- Des libertés syndicales reconnues et de nouveaux droits d'intervention et d'expression pour les représentants syndicaux et les salariés. L'abandon de toutes les sanctions et procédures liées à l'activité syndicale.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la CGT FAPT
DUBELLOU David
Membre du bureau fédéral



**Fédération nationale des salariés du secteur
des activités postales et de télécommunications CGT**
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01 48 18 54 00 - C.C.P. Paris 20376 D
Site : www.cgt-fapt.fr Mail : fede@cgt-fapt.fr





Fédération de la Santé et de l'Action Sociale

François BRAUN

Ministre de la Santé et de la Prévention
14 avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

**A l'attention de Monsieur RIBET et Monsieur DELMAS
DGOS**

Objet: Préavis de grève

Montreuil, le 11 janvier 2023

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de déposer auprès de vous un préavis de grève national pour **le 19 janvier 2023**, conformément aux articles L.2512-1 et L.2512-2 par le Code du travail.

Pour les agents soumis à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, le préavis doit couvrir les agents en amont et en aval de ces journées.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce préavis est valable pour l'ensemble des personnels médicaux et non médicaux relevant des établissements, notamment :

- **Les établissements sanitaires et sociaux, médico-sociaux de la fonction publique hospitalière,**
- **L'Établissement Français du Sang et activités de transfusion sanguine (E.F.S.) – (établissement public national) créé par le décret n°99-1143 du 29/12/99 et la loi n°98- 535 du 01/07/98 relative au renforcement de la veille sanitaire et du contrôle de la sécurité sanitaire des produits destinés à l'homme.**
- **Les ESPIC dont les CLCC, et les établissements privés ou services sanitaires sociaux et médico-sociaux chargés de la mission d'un service public (art. L.2512-1 et L.2512-2 du Code du travail ; Art. L.6112- 3 et L.6161-5 du Code de la santé publique)**

Ce jeudi 19 janvier 2023, les agents, salarié.e.s, étudiants, retraité.e.s du secteur public comme privé, et acteurs du secteur sanitaire, social et médico-social se mobiliseront pour revendiquer :

- **La retraite à taux plein à 60 ans pour toutes et tous**
- **L'abrogation du mécanisme de la décote**
- **Le droit à un départ anticipé avant 60 ans pour toutes et tous les salarié-es ayant exercé des travaux pénibles et astreignants**
- **Dans le cadre du service actif, un référentiel métiers par corps qui appréhende la pénibilité de façon collective et non pas individuelle**
- **La pension minimale à 2000 euros brut**
- **La revalorisation des retraites et des pensions**
- **Le renforcement du Code des pensions civiles et militaires, de la CNRACL, de l'IRCANTEC et du FSPOIE**
- **10 % de hausse de la valeur du point d'indice tout de suite**
- **Un mécanisme d'indexation des salaires sur l'inflation**
- **L'abandon de toute forme de rémunération « au mérite » dont le RIFSEEP, l'intégration des primes dans le salaire indiciaire et leur prise en compte dans le calcul de la pension**
- **L'égalité salariale entre les femmes et les hommes, la revalorisation des filières à prédominance féminine**
- **La revalorisation des carrières pour améliorer les grilles indiciaires, garantir la reconnaissance des qualifications et des déroulements de carrière, améliorer l'attractivité de la Fonction publique**
- **La reconnaissance de la catégorie active pour tous les emplois présentant un risque particulier ou des fatigues exceptionnelles justifiant un départ anticipé à la retraite**
- **La reconnaissance des AMP en catégorie B**

Nous renouvelons la volonté des personnels en lutte, de voir s'ouvrir de véritables négociations en vue du règlement des revendications portées par l'action de ces personnels.

Dans le cadre de la catastrophe sanitaire COVID-19 qui perdure et la loi du 5 août 2021, les personnels exigent :

- **Le retrait des mesures de suspensions et de sanctions introduites dans la loi relative à la gestion de la crise sanitaire**
- **L'arrêt des suspensions abusives des salarié.e.s en détachement syndical et en arrêt maladie quelqu'en soit le motif.**
- **Le respect du secret médical des salarié.e.s**

- **Une vaccination éclairée et consentie, Le matériel de protection gratuit et en quantité suffisante comme les masques, le gel hydro alcoolique, ainsi que les autres matériels barrières essentiels pour la sécurité des personnels et des usagers**
- **Le retrait des mesures de suspensions et de sanctions introduites dans la loi relative à la gestion de la crise sanitaire**
- **La réquisition des industries pour constituer un stock nécessaire de fabrication des matériels barrières et de médicaments**
- **Le respect du choix de la pose de leur congés, repos, RTT et CET**
- **La revalorisation des heures supplémentaires et du CET**
- **La reconnaissance en maladie professionnelle de tous les personnels atteint du COVID-19**

Dans l'attente, nous vous demandons de prévenir les chefs d'établissements visés par la réglementation précitée afin de les rendre au respect du droit de grève, à commencer par l'application pleine et entière des dispositions du Code du travail en matière de négociation préalable ou de concertation prévue par la circulaire n° 2 du 4 août 1981.

Notre Fédération CGT Santé, Action Sociale rappelle que ses organisations savent prendre leurs responsabilités pour assurer la sécurité et les soins aux malades dans la limite des moyens humains et matériels.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Sylvie PONS,
Co-animatrice espace revendicatif





Syndicat National
des Réseaux de
Transports en Commun



COMMUNIQUE DE PRESSE

Transports Urbains : Appel à la mobilisation le 19 janvier 2023 !

À la suite des annonces de la Première Ministre sur le report de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans avec une accélération de l'augmentation de la durée de cotisation, les Organisations Syndicales représentatives de la branche Transports Urbains appellent ses bases syndicales à créer les conditions d'une participation massive des salariés à cette première journée de grève et de manifestation.

Aucune étude sérieuse ne démontre que notre système de retraites par répartition est en danger. Rien ne justifie donc cette réforme brutale et injuste qui va porter préjudice aux salariés de notre secteur d'activité pour pouvoir bénéficier d'une retraite en bonne santé.

Notre profession souffre déjà considérablement de conditions de travail de plus en plus dégradées qui se traduisent par des taux d'absentéisme pour maladie ou accident de travail parmi les plus importants de France, avec comme effets indésirables, des licenciements pour inaptitude sans cesse en progression.

Au contraire de la réforme proposée par le gouvernement Macron-Borne, il est plus que temps que la pénibilité de nos métiers soit reconnue par la mise en place d'un système conventionnel de départ anticipé.

Cela passe nécessairement par une augmentation des salaires, et donc des cotisations sociales qui participent au financement de notre système de retraite par répartition.

Ces mesures sont d'autant plus urgentes que notre profession souffre considérablement d'un manque d'attractivité et la réforme annoncée va encore aggraver cette situation intolérable.

Les Organisations Syndicales représentatives de la branche Transports Urbains, appellent tous les salariés à se mobiliser fortement dès cette première journée, dans l'ensemble du territoire et à participer massivement aux différentes initiatives organisées en intersyndicale.

Paris le 12 janvier 2023



Déclaration de la CEF aux syndicats de la fédération

Non à la réforme des retraites de Macron. La retraite à 60 ans, c'est possible !

L'intersyndicale appelle à une première journée de grève le 19 janvier.

Tous en grève à partir du 19 janvier !

Les mobilisations massives de l'hiver 2019-2020 avaient fait reculer Macron, qui entendait mettre en place sa réforme des retraites par points, alors présentée comme la « mère de toutes les réformes ».

A présent, il s'agirait de nous imposer le recul de l'âge légal de départ à la retraite, faisant passer celui-ci de 62 ans à 64 ans minimum. La présentation de cette réforme est, comme toujours, accompagnée de mensonges et de manipulations des chiffres. Madame Borne nous explique que « le système de retraite est en faillite » et qu'il faut prendre des mesures urgentes pour éviter une aggravation du déficit.

La réalité c'est que notre régime de retraite, la CNRACL, fondé sur nos cotisations, c'est-à-dire notre salaire socialisé, est essentiellement menacé par des mesures budgétaires imposées, par la baisse du nombre de fonctionnaires cotisants, et une valeur du point d'indice très insuffisante.

La réalité c'est que selon le Conseil d'orientation des retraites (COR), le système de retraite est solide et a dégagé un excédent de 900 millions d'euros en 2021, portant le total du surplus à 3,2 milliards d'euros. Pour le COR, si le système de retraite devait connaître une période de situation déficitaire, celle-ci resterait faible et tout à fait contrôlée.

La réalité c'est que le gouvernement livre une aide publique d'environ 160 milliards d'euros par an aux entreprises. Ces dépenses inouïes en faveur du capital, ils les font payer aux ménages, aux collectivités locales, aux services publics, aux salariés ! Dans le même temps et sans toucher à ces aides publiques, le gouvernement entend réduire les « déficits publics » en dessous de 3% du PIB en 2027 conformément aux injonctions de l'Union européenne et des agences de notation. C'est la raison pour laquelle il s'attaque de nouveau à nos retraites, c'est la raison pour laquelle il refuse de bouger sur le point d'indice (à noter que Macron avait conditionné les 3,5% d'augmentation à une nouvelle réforme des carrières et des grilles de traitements).

Assez de mensonges !

Ils poursuivent les exonérations de cotisations sociales : 65,6 milliards de plus pour les patrons en 2022. Ils veulent nous faire travailler jusqu'à 64 ans MINIMUM ! C'est-à-dire revenir à la « retraite des morts » ! Les catégories actives ne sont pas épargnées, puisqu'un agent né en 1971 qui aura fait sa carrière en catégorie active partira à la retraite à 60 ans au lieu de 57 ans aujourd'hui. Les femmes resteront en situation d'inégalité : en raison de carrières hachées, de temps non complet

imposé, elles perçoivent un montant global de pension 40% inférieur à celui des hommes. Rien n'est prévu pour modifier cette situation. Les milliers de refus de reclassement pour invalidité, avec mise en retraite d'office se poursuivent... On le sait, passés 60 ans, l'augmentation de la durée (du nombre de trimestres) de l'activité aggrave la pénibilité pour toutes et tous et réduit l'espérance de vie !

La Fédération CGT des services publics se prononce :

- **contre tout recul de l'âge légal de départ à la retraite,**
 - **contre tout allongement de la durée de cotisations,**
 - **pour le maintien de nos régimes de retraites (CNRACL, régime général, IRCANTEC...)**
- et leur renforcement par des recrutements statutaires et conventionnels massifs,**
- **pour l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes,**
- ce qui rapporterait 6 milliards d'euros de cotisations supplémentaires,**
- **pour l'augmentation immédiate de 10% du point d'indice**
- et l'indexation de la valeur du point sur l'inflation,**
- **pour l'intégration des primes dans les traitements,**
 - **pour un retour à un départ maximum à 60 ans.**

La Commission exécutive fédérale s'inscrit dans l'appel de l'intersyndicale et appelle à la grève à partir du 19 janvier 2023. Elle considère que nous devons tout mettre en œuvre pour reproduire avec encore plus de force, la dynamique de la grève de l'hiver 2019-2020, grève reconductible et reconduite par les assemblées générales de grévistes. C'est pourquoi et afin de renforcer cette dynamique, nous estimons nécessaire d'agir avec l'ensemble des forces qui exigent le retrait de la réforme des retraites. Plusieurs meetings, marche, rassemblements sont convoqués sur la base des revendications syndicales. D'ores et déjà nombre d'agentes et agents de la fonction publique entendent appuyer ces initiatives.

Nous avons déjà à notre disposition l'ensemble des argumentaires confédéraux et de la CGT Fonction publique, ainsi que la déclaration publiée à l'issue de la rencontre avec le ministre Guérini le 5 janvier « retraites : préparons l'affrontement ».

Pour préparer la première journée du 19 janvier et ses suites immédiates, la Commission exécutive fédérale invite l'ensemble des syndicats de la fédération à convoquer les heures d'informations syndicales, des assemblées générales, à poser leurs préavis de grève locaux pour discuter, débattre et décider collectivement avec les syndiqués et les agents de rejoindre l'appel à la mobilisation contre la réforme des retraites, et lier celle-ci avec l'ensemble des mobilisations programmées, à commencer par celle du 2 février pour les oublié.es du Ségur.

Montreuil, le 10 janvier 2023



Retrouvez notre dossier sur les retraites
figurant sur le site fédéral

La retraite un choix de société !!!!

Une énième réforme des retraites est proposée, avec la même logique d'allongement de durée de cotisation et le recul de l'âge de départ à la retraite, qui n'a jamais réglé le financement.

À l'inverse, ces différentes réformes ont affaibli le niveau des pensions et détérioré fortement le pouvoir d'achat et les conditions de vie des retraités;

Cela prouve bien que ce n'est pas la bonne solution !

Selon le Comité d'Orientation des Retraites, le système de retraite devrait enregistrer un excédent en 2022 dans la continuité de l'année 2021 (plus 900 millions d'euros).

L'ARGENT EXISTE pour une revalorisation pérenne des pensions et le financement de notre système actuel de retraite;

- 82 milliards versés aux actionnaires,
- 150 milliards d'euros que les entreprises reçoivent en aides publiques sous forme d'exonération de cotisations sociales, de baisse d'impôts etc... sans contrepartie, ni sur l'investissement, ni sur l'emploi, ni sur les salaires, et donc, une perte majeure de financement pour la Sécurité sociale.

En 2022, les actions des retraités avec l'UCR-CGT ont contraint ce gouvernement et le patronat à revaloriser les pensions de bases de 4 % en juillet et les pensions complémentaires de 5,12 % au 1^{er} novembre.

Le compte n'y est pas!!!

les retraités s'appauvrissent. Le COR estime que le pouvoir d'achat des retraités pourrait à terme baisser de 20 % par rapport à celui des actifs.

La CGT a des propositions en matière de retraite:

- pension minimum au niveau du Smic à 2000 € bruts pour tout le monde,
- 60 ans l'âge légal de départ à la retraite à taux plein et à 55 ans pour toutes celles et tous ceux exerçant un métier pénible,
- la prise en compte dans la carrière des années d'études.

Pour la CGT, il faut aller chercher de nouveaux modes de financement, notamment:

- Augmentation des salaires, donc plus de cotisations sociales,
- Égalité salariale femmes/hommes,
- Fin des exonérations des cotisations pour le patronat

L'UCR-CGT, dans l'unité, engagera toutes ses forces pour imposer une autre réforme des retraites, tout en exigeant une augmentation des pensions, une sécurité sociale intégrale financée par les cotisations sociales, des services publics de proximité.

Le 19 janvier, l'ensemble des organisations syndicales appellent à agir par la grève et les manifestations

**NOUS, RETRAITÉS, SOYONS MASSIVEMENT
AU RENDEZ-VOUS POUR FAIRE ENTENDRE
RAISON À CE GOUVERNEMENT DES RICHES**



Les retraité·es s'opposent à la réforme des retraites

Le 19 janvier : Agissons massivement

Madame Elisabeth Borne a présenté sa réforme des retraites : recul de l'âge de départ à 64 ans et accélération de la durée des cotisations à 43 ans. Comme toutes les réformes engagées par les gouvernements successifs, celle-ci vise à réduire la part des richesses consacrées aux retraites et donc à dégrader notre système solidaire des retraites mis à mal depuis plus de 30 ans. Parce que la part que le gouvernement veut accorder aux retraites est contrainte, c'est l'ensemble de la population retraitée, d'aujourd'hui comme de demain, qui est concerné.

Les retraité·es ne sont pas des privilégié·es.

Les réformes successives se sont accompagnées de mesures qui portent atteinte au pouvoir d'achat des pensions des retraité·es. Les mécanismes de gel, de sous-indexation, de fiscalité fléchée ont des effets cumulatifs dévastateurs. Les retraité·es ont ainsi perdu l'équivalent de 2,5 mois de pension depuis 2014 du fait de la sous-indexation par rapport aux prix.

Le niveau de vie moyen des retraité·es correspond aujourd'hui à celui de l'ensemble de la population. Rien de plus normal après toute une vie de travail. Et si la pension moyenne affiche 1 400 € nets, près de 6 millions de retraité·es, très majoritairement des femmes, se retrouvent sous le seuil de pauvreté (1100 €). L'accroissement sensible du recours des retraité·es à l'aide alimentaire est observé et consigné par les organismes humanitaires.

D'autres solutions sont possibles pour améliorer et préserver notre système de retraite :

- augmentation des salaires donc plus de cotisations
- égalité salariale Femmes/Hommes
- fin des exonérations des cotisations patronales qui représentent une perte pour la Sécurité Sociale de près de 60 milliards.

Un combat intergénérationnel qui nous rassemble.

Nos organisations appellent les retraité·es à prendre toute leur place dans les mobilisations pour refuser une dégradation majeure des conditions d'accès et de vie à la retraite : ce qui suppose un niveau de vie correct, un accès aux soins et des services publics notamment de proximité. Avec les actifs, nous réaffirmerons que la retraite est un moment de la vie qu'il faut tout au contraire préserver, enrichir et aborder en bonne santé. En réduire la durée et les moyens de sa jouissance est un non-sens social, un déni d'humanité.

Les 9 organisations de retraité.es appellent à participer à toutes les manifestations, initiatives et actions qui seront décidées par l'intersyndicale dès le 19 janvier.

Cette réforme accélérerait et aggraverait le déclin de notre système de retraites.

Les réformes passées ont engagé le processus de déclin et de déclassement de l'ensemble de la population retraitée ; le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) note qu'à l'horizon 2070, le niveau de vie moyen des retraité·es aura chuté de 30% par rapport à celui du reste de la population, ce qui nous ramènerait à la situation des années 1970 ! La réforme proposée ne ferait qu'accélérer et amplifier cette évolution en cours et si durement vécue !

Loin de l'ambition affichée de sauver le système, les objectifs du gouvernement ne visent qu'à l'appauvrissement généralisé des retraité·es de ce pays, actuel·les comme futur·es !

**Les retraites, elles sont à nous,
nos aînés se sont battus
pour les gagner,**

on va se battre pour les garder

**Tous ensemble, public, privé,
chômeurs, jeunes et retraité.es
pour faire reculer Macron
et sa réforme.**